

Charte Forestière du Pilat



L'animation de la Charte forestière de territoire du Pilat a été renouvelée en 2020 pour 6 ans, et s'applique au territoire du Parc du Pilat. Elle recouvre ainsi 4 intercommunalités sur les départements de la Loire et du Rhône : les communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien, Saint-Etienne Métropole et Vienne Condrieu Agglomération.

Les chiffres

LA FORÊT DANS LE PILAT C'EST :

- 47 % de la surface du Parc (34 000 ha)
- 13 % de forêt publique
- 87 % de forêt privée

LA CHARTE FORESTIÈRE DU PILAT C'EST :

- 48 communes
- 6 structures engagées :
 - 1 Parc Naturel Régional
 - 4 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)
 - Fibois 42
- 40 partenaires mobilisés : acteurs du territoire (forestiers et non forestiers)
- Une trentaine d'actions prévues au sein d'un plan d'action co-construit



Fonctionnement d'une charte forestière

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE FORESTIÈRE TERRITORIALE ?

Une Charte forestière est un outil partenarial au service du maintien et de la gestion de la multifonctionnalité de la forêt sur un territoire. Elle permet d'en rassembler tous les acteurs pour avancer dans une dynamique partagée.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT D'UNE CHARTE FORESTIÈRE TERRITORIALE ?

La Charte forestière s'appuie sur un comité de pilotage. Elle prend la forme d'un plan d'action pluriannuel. Ces actions répondent aux enjeux forestiers identifiés sur le territoire, par l'ensemble des partenaires, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux...

Charte Forestière du Pilat



La gouvernance

Les 4 agglomérations, le Parc Naturel Régional du Pilat et Fibois 42 réalisent le portage financier et politique et s'appuient sur le comité de pilotage.

Le Comité de pilotage (propriétaires forestiers, professionnels, CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), ONF (Office National des Forêts), LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), communes, fédération de chasse, DDT (Direction Départementale des Territoires), Département, Région, Fibois 42...) porte et décline la Charte forestière au service du territoire à travers :

LE PLAN D'ACTION

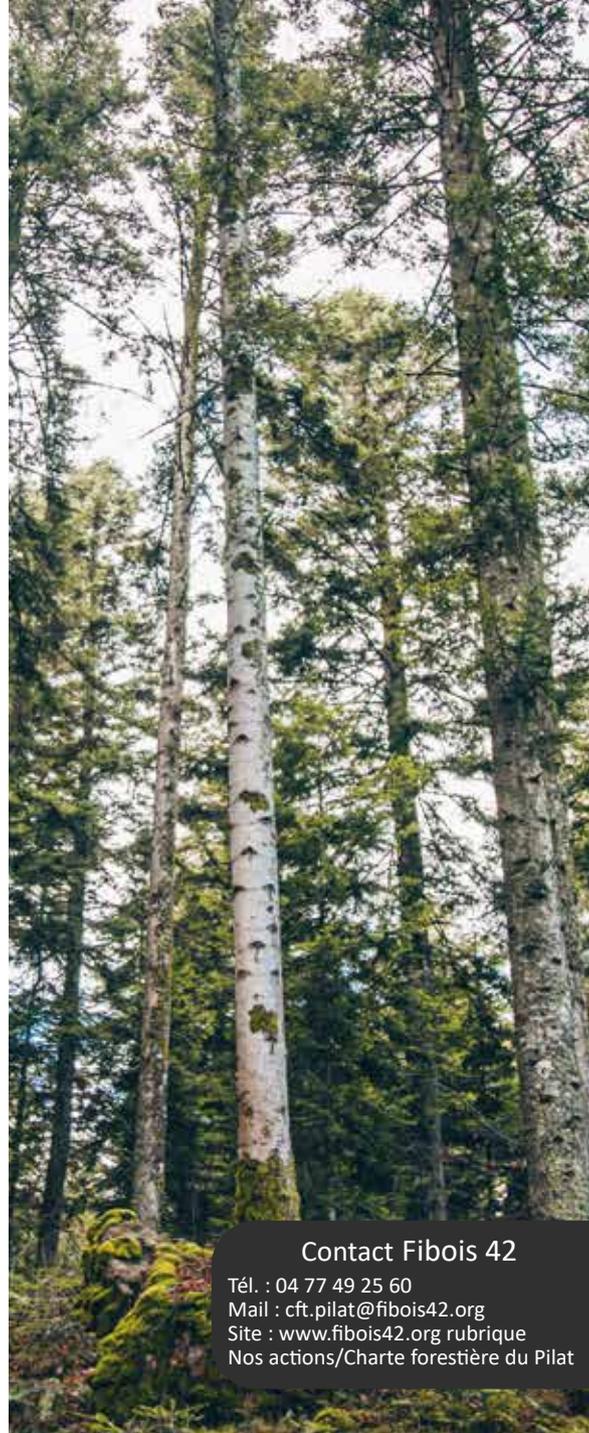
Divisé en 4 axes stratégiques, et une trentaine d'actions qui permettent de remplir les objectifs de la Charte.

L'ANIMATION

Assurée par Fibois 42, l'animation permet d'avoir un suivi quotidien de la réalisation de l'ensemble des actions sur la période concernée et assure la mise en relation des acteurs.

LE RÉSEAU DE RÉFÉRENTS COMMUNAUX

Il est un relais local pour la Charte forestière et permet d'assurer l'appropriation de la Charte par les habitants du territoire.



Contact Fibois 42

Tél. : 04 77 49 25 60
Mail : cft.pilat@fibois42.org
Site : www.fibois42.org rubrique Nos actions/Charte forestière du Pilat

Réalisation Fibois 42, juillet 2021 - Crédit photo : Clément Siaron / IKADA - Carte du territoire : Léa Lenz, Fibois 42 / Source CLC 2018 - Chiffres « La forêt dans le Pilat » : CRPE, 2017, plan sylvicole territorial



Les détails du plan d'action

ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES ET PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS : formations pour les propriétaires, amélioration de la desserte forestière, promotion du bois dans la construction.

ENTRETIENIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT ET LE PARTAGE DES USAGES : rencontres et échanges auprès de tous les publics (scolaires, élus, environnementalistes, paysagistes, chasseurs, forestiers, touristes...)

TRAVAILLER SUR LA RÉSILIENCE DE LA FORÊT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : expérimentations sylvicoles et recherches documentaires pour adapter la sylviculture.

AVOIR UN OUTIL EFFICACE PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE : évaluation de la réalisation des actions, communication, échanges avec les autres chartes forestières.

